



Projet Educatif *2023*



L'association familiale de la Chapelle Saint Luc

INTRODUCTION

L'association Familiale de la Chapelle Saint Luc (association loi 1901) a été créée en 1969. En 2023, la ville compte 12411 habitants dont 24% a moins de 14 ans.

L'association est située en quartier prioritaire de la Ville.

Les secteurs d'activités de l'association :

Chantier insertion :

L'association est pour une partie des ses missions, un chantier d'insertion professionnel qui accompagne et forme des personnes dans leur projet pour un retour à l'emploi durable. Notre chantier d'insertion a deux activités une boutique de vente d'articles textiles d'occasion et un atelier couture qui fabrique des articles neufs et sur la base du concept du upcycling.

Ateliers sociolinguistiques :

L'association accompagne des personnes ne maîtrisant pas le français dans l'apprentissage de la langue et de la culture française. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

Accompagnement à la scolarité :

L'accompagnement à la scolarité permet à l'enfant de bénéficier, aux côtés de l'École, d'un appui et des ressources dont il a besoin pour réussir sa scolarité. Les méthodes pédagogiques utilisées sont adaptées aux besoins et niveaux des enfants (du primaire au collège).

L'association familiale de la Chapelle Saint Luc

INTRODUCTION

Notre projet l'Accueil de loisirs pour mineurs :

L'accueil de loisirs de l'association peut accueillir des enfants les mercredis et les vacances scolaires en demi-journée ou en séjour lors de colonies.

La gestion de l'équipement ainsi que de l'équipe d'animation est assurée par un directeur professionnel.

Notre accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible, en favorisant l'accès aux plus démunis, mais aussi par l'accueil d'enfants porteurs de handicap, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

L'équipe éducative a mis son savoir-faire au service d'un projet pédagogique et éducatif. Celui-ci prend en compte l'enfant comme acteur de son éducation valorisant sa production comme outils de sa propre évolution.

Le projet tient compte de l'environnement social et familial de l'enfant.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Qualité du premier accueil :

L'enfant, pour s'épanouir et trouver sa place, doit être mis en confiance. Cette confiance doit s'établir dès les premiers contacts entre l'accueil de loisirs, l'enfant et les parents. C'est pourquoi :

- L'accueil de la famille puis de l'enfant est un élément primordial.
- Une relation de confiance est instaurée avec les parents (accueil de l'enfant, visite des locaux, dialogue qui rassure,...) et l'enfant (animateurs totalement à son écoute). La connaissance du milieu dans lequel évolue l'enfant peut être un facteur d'adaptation du comportement des animateurs vis à vis de cet enfant.
- Le directeur et les animateurs informent les familles sur les modalités d'organisation des différentes activités prévues au sein de la structure.
- Pour l'organisation particulière de mini séjours qui répondent à un besoin d'épanouissement, tout en développant l'autonomie de l'enfant, les familles qui confient leur enfant ont besoin d'être en confiance et d'être informées sur le déroulement du séjour. Animateurs, personnel d'encadrement répondent à cette attente grâce à une bonne préparation du séjour.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Activités proposées:

- Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif. L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation mais qui ne doit pas ressembler à une journée d'école. C'est un lieu de loisirs où l'enfant passe une partie de son temps libéré ou de ses vacances. Il doit être avant tout un lieu de détente et de socialisation où les enfants aiment s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes. Il doit répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts.
- L'enfant peut prendre des initiatives en proposant des activités ou suggérant la mise en place de nouvelles activités ou actions. Il peut ainsi s'inscrire dans une démarche « d'échange de savoir-faire » en aidant l'animateur à la mise en place d'un atelier puis en conseillant et orientant ses camarades.

- **Accompagnement scolaire**

La réussite scolaire doit être prise en compte au niveau de l'accueil de loisirs. Sans se substituer à l'école et sans avoir de prétention éducative équivalente, mais complémentaire. Un temps nécessaire à l'enfant peut être aménagé qui lui permettra de travailler sur ces devoirs scolaires. Cela pourra se faire en partenariat avec les équipes enseignantes en prolongeant sur le temps extrascolaire, l'action scolaire.

Toutefois, le temps du loisir doit rester un temps privilégié où le jeu et les vacances doivent garder tout leur sens.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Les rythmes de l'enfant:

- Les rythmes biologiques de l'enfant doivent être pris en compte, c'est-à-dire privilégier la concentration le matin et réserver l'après-midi plutôt à des activités sportives, de découverte ou de loisirs. Il s'agit également de prendre en compte les temps de sommeil ou plus généralement les temps de repos même pour les enfants qui n'ont pas l'âge maternel. L'équipe d'animation veillera à proposer un éventail d'activités variées pour permettre à l'enfant de faire des choix en fonction de son propre rythme. Au delà, il s'agit de respecter l'intégrité morale, physique et affective de l'enfant.

La vie en collectivité:

- L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie.
- La vie dans l'accueil de loisirs est basée sur le respect d'autrui. Respecter les autres (adultes et enfants), c'est aussi respecter le matériel, les locaux et les extérieurs. Cette action est considérée comme une suite logique de l'activité.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Favoriser l'accès à la culture:

- L'accès à la culture pour tous doit être une priorité. Il faut renforcer l'accès aux différents types de productions artistiques et culturelles et promouvoir les pratiques dans ce domaine. Les équipes pédagogiques devront, par leurs actions, sensibiliser les enfants à la découverte et la pratique d'activités, notamment, en favorisant certaines activités musicales, artistiques et d'expression, plastiques, numériques, cinématographiques, lecture et écriture, etc....

Les loisirs adolescents:

- Si l'accueil des jeunes enfants à l'accueil de loisirs répond essentiellement à des problèmes de garde pour leurs parents, la démarche est différente lorsqu'ils atteignent la préadolescence et devient tout autre lorsqu'ils sont adolescents. A cet âge, elle est plutôt basée sur le volontariat : les adolescents viennent au centre de loisirs par une démarche personnelle.
- L'équipe d'animation pourra se rapprocher des adolescents et élaborer pour eux un programme spécifique (mini séjours, sorties, activités scientifiques) et être à l'écoute des besoins exprimés par ces futurs adultes.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

L'ouverture vers l'extérieur:

- L'accueil de loisirs doit s'ouvrir vers l'extérieur. Il doit permettre aux enfants de découvrir leur ville et les espaces naturels et humains de leur région. Cette découverte de leur environnement doit aller de pair avec une éducation au respect de celui-ci. La découverte d'autres milieux et l'enrichissement culturel seront également favorisés par des sorties, excursions et visites.
- L'accueil de loisirs est un pôle d'échange et de partage qui conduit à l'enrichissement de chacun. L'accueil de loisirs peut établir des contacts avec d'autres structures pour des rencontres et des échanges fructueux sur le plan éducatif, ludique, et culturel. Il peut également développer le concept de rencontres avec des personnes (aînés, artisans, passionnés), ou de parents (papa bricoleur, maman artiste...).
- L'accès aux nouvelles technologies (informatique, internet) favorise aussi cette ouverture sur le monde.

La place des parents :

- Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant, doit être reconnu et valorisé. L'accueil de loisirs doit être ouvert aux familles. Outre les relations quotidiennes, les équipes doivent proposer des moments d'information et de rencontres. La participation à l'élaboration du projet pédagogique et au fonctionnement est à encourager. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

Les séjours de vacances:

- Beaucoup d'enfant n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de découvrir d'autres milieux. L'accueil de loisirs, outre lieu d'accueil sans hébergement, pourra ponctuellement proposer des séjours. Les enfants et les adolescents peuvent devenir acteurs de leurs loisirs : choix de l'activité principale, liberté de participer ou non aux activités secondaires (veillées, grands jeux, ateliers créatifs, participation à l'élaboration des repas...), possibilité de partager un savoir-faire.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Les moyens humains:

Les équipes sont composées :

- D'un directeur général de l'Association Familiale
- D'une coordonnatrice pédagogique
- D'un directeur de site, titulaire ou en formation en vue de l'obtention d'un diplôme conformément aux dispositions de l'art.1 de l'arrêté du 9 février 2007.
- D'animateurs titulaires ou en formation en vue de l'obtention d'un diplôme conformément aux dispositions de l'art.1 de l'arrêté du 9 février 2007,
- De personnels administratifs

MOYENS MIS EN OEUVRE

Avant chaque séjour, des réunions de préparation permettent à chacun de s'approprier le séjour.

A la fin de chaque séjour et en fin d'année, une analyse est faite pour mettre en évidence les points positifs et négatifs qui permettent de déterminer la conduite à suivre et les orientations nouvelles à exploiter la prochaine fois.

Des réunions hebdomadaires permettent de faire le point sur la semaine écoulée, de préparer la semaine à venir.

Des réunions « extraordinaires » peuvent être programmées si besoin entre l'équipe d'animation et le personnel de direction.

Un point est fait chaque début de demi-journée le mercredi et pendant les vacances.

Les moyens réglementaires:

- L'encadrement respecte la réglementation en vigueur. Les règles de sécurité précises, la réglementation concernant les activités spécifiques proposées au sein de la structure (VTT, baignades, promenades, ...) sont affichées au sein de l'accueil de loisirs. Le coordinateur donne des consignes de sécurité précises concernant les déplacements selon leur nature (à pieds : petit groupe) (grand groupe, autocar, vélo), et la conduite à tenir en des circonstances particulières (camping, accident,...).
- L'ensemble des conditions d'accueils et d'inscriptions des enfants, des horaires et jours d'ouverture est recensé dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.
- Toutes les activités organisées conformément au projet pédagogique sont présentées et diffusées sous la forme de plaquettes.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Les moyens réglementaires:

Le directeur du site est chargé de la tenue des différents registres : infirmerie, présence enfants et animateurs, sécurité.... Le coordinateur sera responsable de la transmission de ces registres au responsable du service jeunesse et sports à la fin du séjour ainsi qu'un bilan comptable et pédagogique. Ces registres, ainsi que tous les documents obligatoires, devront être tenus régulièrement à jour, afin d'être mis à disposition en cas de contrôle.

LES THEMATIQUES

L'accueil de Loisirs peut s'inscrire en complément de l'école en proposant des actions éducatives basées sur des thématiques telles que :

- le numérique
- le cinéma
- la culture
- le développement durable

LES PARTENAIRES

L'association Familiale de la Chapelle Saint Luc de par ses activités s'entoure de partenaires privilégiés :

- L'Etat
- Le Conseil Départemental
- Troyes Champagne Métropole
- La ville de la Chapelle Saint-Luc
- Les bénévoles de l'association

CONTACTS

**3, rue Hélène Boucher
10600 La Chapelle Saint Luc**

Tél :03 25 79 83 82

**Email :
direction.associationfamille@gmail.com**

Site : www.famille-saintluc.fr

Horaires d'ouverture du siège :

**Du lundi au vendredi
9h00 12h00 - 14h00 18h00**

